

CAP Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)



CAP Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)
(Infra-Bac)



Code titre / diplôme

50033205

Code RNCP

38565

Date d'enregistrement RNCP

22/01/2024

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 3 (cadre européen des certifications)

Éligible VAE

Oui

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Formation en apprentissage



Publics et objectifs

• **voie d'accès:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement

• **Objectifs:** La formation permet de découvrir les métiers de

l'accompagnement des jeunes enfants, de la naissance à 6 ans

Elle apprend à accompagner l'enfant dans son développement, son quotidien et ses activités d'éveil

Elle forme à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être des enfants

Elle développe des compétences en observation, en communication avec les enfants et les familles

Elle permet d'organiser et animer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants

Elle apprend à travailler en équipe et à collaborer avec différents professionnels de la petite enfance

Elle prépare à s'intégrer dans des crèches, haltes-garderies, écoles maternelles ou structures d'accueil familial



CAMPUS Provence Verte

Coordonnées

125 Chemin de Prugnon
83470 - Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
04 94 86 52 93
st-maximin@cneap.fr
<https://www.campus-provence-verte.fr>

Contacts

Contact de la formation
Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81

Référent handicap
Tina SOSTER
tina.soster@cneap.fr
07 81 68 53 81



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 1re année
- **Date de début:** 01/09/2026
- **Date de fin:** 30/06/2028
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possible pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 3 semaines
- **Commentaire rythme:** En moyenne, une semaine de cours par mois
- **Durée en années:** 2
- **Durée en heures de formation:** 840
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 2550



Prérequis

- **Public:** Être âgé de 15 ans et avoir terminé sa classe de 3ème ou de 16 et 29 ans révolus
Après 30 ans si vous êtes notifié RQTH ou en reconversion professionnelle
- **Conditions d'entrée:** Avoir un niveau 3ème minimum
Bienveillance, patience et douceur envers les jeunes enfants
Sens des responsabilités et respect strict des règles d'hygiène et de sécurité
Capacité d'observation et d'écoute pour répondre aux besoins de chaque enfant
Aisance relationnelle avec les familles et le travail en équipe
Bonne condition physique (travail souvent debout, port d'enfants)
Rigueur, ponctualité et présentation soignée
Motivation pour participer activement à l'éveil et au développement de l'enfant



Entreprises d'accueil

Crèches collectives, familiales ou parentales
Micro crèches
Multi accueils
Haltes garderies
Écoles maternelles



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Bloc de compétence 2 : Exercer son activité en accueil collectif

Bloc de compétence 3 : Exercer son activité en accueil individuel

Bloc de compétence 4 : Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

Bloc de compétence 5 : Mathématiques et physique-chimie

Bloc de compétence 6 : Éducation physique et sportive

Bloc de compétence 7 : Prévention-santé-environnement

Bloc de compétence 8 : Langue vivante (bloc facultatif)

- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences: Non



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

- **Modalités d'évaluation:** Sous forme d'épreuves terminales / examen ponctuel
- **Crédits ECTS:** Non
- **Equivalences:** Tout diplôme de niveau CAP(a) minimum permet la dispense des matières générales



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

• **Passerelles:** Possibilité de s'orienter vers un Bac pro en 1re à la suite d'un CAP(a) ou de réaliser un autre CAP(a) en 1 an

• **Suites de parcours:**

Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)

Bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)

Bac pro Animation - enfance et personnes âgées

Mention Complémentaire (MC) Aide à domicile

BP (Brevet Professionnel) JEPS spécialité Animation sociale

DE (Diplôme d'Etat) d'Auxiliaire de Puériculture

• **Débouchés professionnels:** Agent de crèche

Aide auxiliaire de puériculture

Assistant(e) maternel(le)

Animateur/trice petite enfance

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

Employé(e) en structure d'accueil petite enfance



Modalités et délai d'admission

• **Modalité de recrutement principale:** Dossier

• **Autres modalités de recrutement:**

• **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

Structures du Campus Provence Verte

Restauration: Oui

- Détails:

Cantine

- Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

- Détails:

Internat

- Accessibilité PSH de l'hébergement: Oui

Matériel / Équipement:

Micro crèche

Salle de santé

Cuisine pédagogique

- Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement: Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

- **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

- **Aides prises en charges par l'établissement:**

- Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).
 - Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).
 - Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)
 - Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- Plus d'infos : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Accès et accessibilité P.S.H

- Accès par transport:

-

- Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale